

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIEGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Votants : 27

N° 2026 4 14

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX AVRIL à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents :

Mrs BAUMEL, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, DARDIER, DESCAZEAUD, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PEREZ, PORTES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DELGENES, DESAINT, EYCHENNE, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SANEGRE, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GASTON FEBUS**

Le conseil municipal de la commune de Mazères

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Mazères dispose d'un collège sur son territoire, et qu'à ce titre celle-ci est représentée au sein du conseil d'administration de l'établissement,

Considérant qu'outre le chef d'établissement, les représentants de l'administration, des personnels, des parents d'élèves, le conseil d'administration compte des représentants des élus locaux,

Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal pour représenter la Ville de Mazères, commune siège de l'Établissement ;

Oùï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

- **désigne Monsieur Michel LABEUR** pour représenter la ville de Mazères au sein du Conseil d'administration du collège Gaston Fébus de Mazères.
- **et transmet** cette délibération au chef du dit établissement.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 21 avril 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

